PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture / Cabinet
Service des Sécurités
Service interministériel de Défense
et de Protection Civile
Affaire suivie par : Marie-Paule LEMOULT
Tél. : 02.37.27.70.38

Chartres, le 26 mars 2024

Le Préfet d'Eure-et-Loir

à

Destinataires in fine

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE.

PJ : Un bulletin flash VIGIPIRATE.
Une signalétique VIGIPIRATE "urgence attentat".

Suite à l'attentat de Moscou du 22 mars 2024 revendiqué par l'organisation État islamique et face aux menaces terroristes pesant sur notre pays, le Président de la République a réuni le 24 mars 2024 un conseil de défense et de sécurité nationale lors duquel il a été décidé de rehausser **le plan VIGIPIRATE à son niveau le plus élevé "Urgence attentat" sur l'ensemble du territoire national.**

Je vous remercie de bien vouloir renforcer votre vigilance et les mesures de prévention et de protection à l'attention de vos administrés en déclinant les mesures suivantes :

- **Restreindre voire interdire les activités** : aux abords des bâtiments officiels, des lieux culturels, et des commissariats de police et des brigades de gendarmerie ;
- **Contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants** : dans les établissements d'enseignement, de santé, mais également les lieux de cultes, établissements scolaires et d'accueil d'enfants, centres commerciaux (le cas échéant) ;
- **Renforcer les dispositifs de sécurité aux abords et au sein :** des rassemblements de personnes (manifestations, foires, marchés, ...), lieux de regroupement (gares, centre-bourgs...), culturels et sportifs ;
- **informer la population**, notamment en apposant la signalétique Vigipirate "urgence attentat" jointe à ce message ;

- **coordonner l'action de surveillance de voie publique** des policiers municipaux, le cas échéant, avec les forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie) ;

- en cas d'événement suspect, **prévenir directement les services de police et de gendarmerie.**

Face aux menaces cyber toujours présentes, les mesures additionnelles suivantes sont activées :

- **NUMÉRIQUE (NUM-21-01)** : créer des remontées d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles et notamment les établissements scolaires.
- **NUMÉRIQUE (NUM-51-01)** : vérifier les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communication sécurisés.

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Hervé JONATHAN

DESTINATAIRES

- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Messieurs les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
- Mesdames et Messieurs les Maires du département d'Eure-et-Loir